

<p>COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS Compte rendu du Conseil Municipal – Séance du 23 mars 2016</p>

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 23 mars 2016 à 18h30 en Mairie de Saint Servin du Bois.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc HIPPOLYTE, Pascale FALLOURD, Philippe DESBROSSES, Anne-Marie LALLEMENT, René PAULUS, Bernard BOUILLER, Martine BOYER, Catherine GRANDIN, Marie-Yvonne DAKOWSKI, Jean-Claude DUFOUR, , Franck LAFAY, Nadine PALERMO, Jean-Claude PIERRAT, Evelyne REGNIAUD, Arlette VOISIN, Jean-Luc DRUOT

POUVOIRS : Gilbert BROCHOT donne pouvoir à Jean-Claude PIERRAT, Christelle MALTAVERNE donne pouvoir à Franck LAFAY

EXCUSES : Mickaël SERRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine PARLERMO

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la dernière séance
- Dossiers en cours
- Travaux en cours
- Questions diverses

Après le respect d'une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Paris du 23 novembre 2015 et de Bruxelles du 22 mars 2016, le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, ouvre la séance.

La lecture du compte rendu de la séance du 17 février 2016 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – DOSSIERS EN COURS

- Présentation et vote des budgets 2016 (principal et lotissement)

Avant de débiter la présentation et le vote des budgets 2016, le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE souhaite remercier le personnel communal ainsi que Bernard BOUILLER, adjoint pour le travail fourni.

Bernard Bouiller, après avoir remis à chaque conseiller municipal un rapport synthétique, présente les propositions budgétaires 2016 en commençant par le budget principal de la Commune pour finir par le budget lotissement.

Après avoir ouï les propositions et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte :

- Le budget principal de la Commune de Saint Servin du Bois
- Le budget lotissement de la Commune de Saint Servin du Bois

- Fixation des taux communaux 2016 des impôts directs (taxe foncière et d'habitation)

Bernard Bouiller rappelle que la fixation du taux des impôts directs locaux fait partie du processus budgétaire de l'exercice.

Le projet de budget 2016 soumis à l'assemblée nécessite une recette de près de 520.000€ au titre des impôts directs communaux (taxes foncières et d'habitation).

La fixation des taux d'imposition 2016 a été examinée en prenant en considération deux paramètres :

- Le besoin de ressources fiscales de la Commune pour équilibrer son budget de fonctionnement, en raison de la baisse des dotations et attributions de l'Etat et des partenaires traditionnels, et ce malgré un effort poursuivi de réduction des charges courantes. Par rapport à la recette prévisionnelle de 2015 ce besoin est estimé à près de 30.000€.
- Le niveau moyen d'imposition dans les différentes communes de la CCM dont la population est comprise entre 500 et 2.500 habitants. En effet, compte tenu du développement croissant de l'intercommunalité et de la nécessité d'une mutualisation de plus en plus poussée entre communes, il semble indispensable d'intégrer dès maintenant dans la réflexion portant sur la fiscalité communale la notion d'uniformisation des taux d'imposition.

L'analyse sur les 17 communes (dont 2 communes devant rejoindre la CCM au 1er janvier 2017) de la strate « 500 – 2500hab » a porté sur les données fiscales de 2015.

Sur ce territoire, globalement la recette fiscale a été de 7.040.311€, soit une moyenne de 324€84 par habitant. La commune de St Sernin du Bois a disposé d'un produit de 264€08 par habitant, en dessous de la moyenne.

	Moyenne des 17 cnes de la strate		Saint Sernin du Bois		Différence par rapport à la moyenne	
	Produit en €/hab	Taux d'imposition	Produit en €/hab	Taux d'imposition	Produit en €/hab	Taux d'imposition
Taxe d'habitation	140,68 €	15,02%	131,45 €	11,31%	-9,23 €	-3,71%
Taxe foncière bâtie	151,48 €	21,01%	124,07 €	17,69%	-27,41 €	-3,32%
Taxe foncière non bâtie	32,68 €	48,82%	8,56 €	50,10%	-24,12 €	1,28%

A la lecture de ce tableau, il apparaît que la Commune dispose de marges de manœuvre modestes, mais certaines, pour répondre à ce double objectif d'uniformisation à moyen terme et d'équilibre du budget 2016 dans l'immédiat.

C'est pourquoi, il est proposé d'appliquer, pour 2016, aux taux d'impositions 2015 un coefficient de revalorisation de 1,02 pour la taxe d'habitation et de 1,04 pour la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie n'étant pas modifiée.

Le conseil municipal, oui l'exposé et après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, les taux d'imposition 2016 :

- **Taxe d'habitation = 11,54%**
- **Taxe foncière bâtie = 18,40%**
- **Taxe foncière non bâtie = 50,10%**

La recette fiscale attendue de 507.833€ permettra d'équilibrer le budget primitif 2016.

- Fonds de soutien à l'investissement public local

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal que l'Etat a décidé de mobiliser une enveloppe nationale supplémentaire au titre de 2016 en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

Cette enveloppe comprend trois axes :

- Les projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres,
- Le soutien aux projets d'investissement selon sept catégories prioritaires : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements,
- Le maintien de la DETR

Il est précisé que grâce au logiciel GEP Web 360, il a été constaté que l'école élémentaire et la salle polyvalente sont les deux bâtiments les plus énergivores du patrimoine de la Commune.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local :

- En priorité 1, pour un projet concernant la rénovation thermique de la salle polyvalente de Saint Sernin du Bois
- En priorité 2, pour un projet concernant l'école élémentaire de Saint Sernin du Bois, dans le cadre d'une demande de financement complémentaire, suite au dossier DETR 2016.

Ces deux projets doivent permettre à la fois de réduire l'impact de ces bâtiments sur l'environnement, tout en permettant à terme de réaliser des économies de fonctionnement en diminuant la facture énergétique.

Parmi les travaux concernant l'école élémentaire, une partie correspond à la mise en accessibilité de cet établissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local :
 - en priorité 1, pour un projet concernant la rénovation thermique de la salle polyvalente de Saint Sernin du Bois
 - en priorité 2, pour un projet concernant l'école élémentaire de Saint Sernin du Bois, dans le cadre d'une demande de financement complémentaire, suite au dossier DETR 2016.
- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à la demande de subvention
- Appel à projets départemental

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal que par courrier du 19 février 2016, le Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire informait la Commune de sa volonté de mettre en place des « contrats territoriaux » pour la période 2017-2020, afin d'améliorer l'efficacité de l'aide départementale pour les territoires.

Au titre de l'année 2016, le conseil départemental a lancé un appel à projets de transition pour accompagner les communes et intercommunalités autour des six axes suivants :

- Equipements et services publics
- Habitat, espaces publics, voirie et réseaux divers
- Accès aux soins et aux services destinés aux familles
- Culture et patrimoine
- Promotion, valorisation et attractivité des territoires

- Environnement

Chaque collectivité pourra présenter au maximum un projet par lot en respectant un ordre de priorité. Le lot 1 est composé des trois premiers axes et le volet 2 des trois derniers.

Il est précisé que les dossiers devront être déposés avant le 31 mai 2016. Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, propose donc d'attendre avant de déposer un projet.

- Demande de financement au titre de « l'aide spécifique-rythmes éducatifs » auprès de la Caisse d'allocations familiales

Madame Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, informe le Conseil Municipal suite à la réforme des rythmes scolaires, trois heures nouvelles dans l'emploi du temps des enfants sont dévolues aux activités périscolaires.

Afin d'accompagner la mise en œuvre d'activité de qualité, la Caisse d'allocations familiales propose « l'aide spécifique-rythmes éducatifs » (ASRE).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter un financement au titre de « l'aide spécifique rythmes éducatifs (Asre) auprès de la CAF.

- Convention entre la Caisse d'allocations familiales et la Commune accueil périscolaire

Madame Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, rappelle au Conseil Municipal que par décision du 27 mai 2015, il avait été accepté de signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales concernant l'accueil extrascolaire.

Il est précisé que cette décision faisait suite à la politique d'action sociale de la CAF à contribuer au développement et au fonctionnement d'équipements et de services afin de faciliter la vie des familles et de leurs enfants et modifiant les modalités d'attribution de la subvention. Le versement de cette subvention s'accompagnait de l'exigence de la mise en place d'un barème tarifaire encadré et la signature entre la CAF et la Commune d'une convention d'objectifs et de financement.

La Commune afin de pouvoir prétendre à une subvention concernant son accueil périscolaire doit signer une convention avec la CAF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée par la CAF concernant l'accueil périscolaire.

- Marché à procédure adaptée – Travaux de rénovation et mise en conformité accessibilité école élémentaire Jacques Prévert

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle au Conseil Municipal la décision du 17 février 2016 approuvant le lancement de l'opération de rénovation et de mise en conformité accessibilité de l'école élémentaire Jacques Prévert.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient désormais de lancer un marché à procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer un Marché à procédure adaptée pour la rénovation et la mise en conformité accessibilité de l'école élémentaire Jacques Prévert

II – TRAVAUX EN COURS

Monsieur René PAULUS, 4^{ème} adjoint, chargé de la voirie, des travaux, de l'accessibilité et des espaces publics, fait le tour des travaux réalisés sur la Commune depuis le dernier Conseil Municipal.

III – QUESTIONS DIVERSES

1) Modification des conditions d'éclairage public

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal qu'une étude a été menée avec l'entreprise en charge de la maintenance de l'éclairage public portant sur une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant un plage horaire peu fréquentée afin de permettre la réalisation d'économie d'énergie.

Actuellement l'éclairage public est éteint entre minuit et 5h00. Il est proposé de modifier cette plage horaire de la façon suivante :

- Extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h45.
- Pour le parking de la salle polyvalente :
 - Suppression de l'allumage du matin
 - Extinction de l'éclairage à 23h sauf la nuit du vendredi au samedi où l'extinction est portée à 1h00, et la nuit du samedi au dimanche où l'extinction est portée à 4h00.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que :

- l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire de la Commune de 23h00 à 5h45 à l'exception du parking de la salle polyvalente.
- L'allumage du matin, concernant le parking de la salle polyvalente, est supprimé
- L'extinction de l'éclairage public du parking de la salle polyvalente se fera à 23h00 sauf :
 - La nuit du vendredi au samedi où l'extinction est portée à 1h00
 - La nuit du samedi à dimanche où l'extinction est portée à 4h00

2) Réunion santé sénior

Madame Marie-Yvonne DAKOWSKI rappelle au Conseil Municipal que la réunion d'information « santé sénior » a eu lieu lundi 21 mars 2016.

Elle informe que 30 personnes se sont présentées à la réunion et 20 ont rendu le questionnaire en laissant leurs coordonnées. Le premier atelier aura lieu sur sept séances, les mercredis matin, sur le thème du « bien vieillir ».

Il est demandé à ce que l'information soit relayée sur le site internet de la Commune et la presse.

3) Information sur la visite de Madame la sous-préfète d'Autun du 22 mars 2016

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle au Conseil Municipal que Madame la Sous-préfète s'est rendu en mairie suite à l'organisation, en collaboration avec Pôle emploi, de l'atelier sur le thème « emploi-store » à la Maison de services au public de Saint Sernin du Bois.

Le déplacement de Madame la Sous-préfète s'est poursuivi par la visite d'une exploitation agricole et d'une entreprise locale.

Madame Anne-Marie LALLEMENT et Madame Pascale FALLOURD précisent que l'atelier Pôle emploi a reçu 22 personnes. Ces personnes sont des demandeurs d'emploi qui ont été contactés par SMS par Pôle emploi. L'atelier a permis une présentation du site « emploi-store » qui permet d'accéder à des formations, de simuler des entretiens...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire,
Jean Marc HIPPOLYTE